

GENÈVE LE GRAND CONSEIL DEMANDE LA DÉMISSION DE MAUDET

Une résolution du Grand Conseil genevois a exigé vendredi la démission de Pierre Maudet, qui n'entend pas s'exécuter.



Le Conseiller d'Etat, Pierre Maudet, poussé sans succès, vers la sortie. Image: Keystone

MIS À JOUR À 19H32

402

A Genève, le Grand Conseil a accepté vendredi une résolution demandant à Pierre Maudet de démissionner. Fidèle à sa ligne, le ministre PLR prévenu d'acceptation d'un avantage a affirmé que jamais il ne céderait «à une pression politique, médiatique ou économique».

La résolution a été acceptée par 66 voix contre 8 et 15 abstentions. Ce texte déposé en septembre dernier par Ensemble à Gauche conclut que Pierre Maudet "ne saurait demeurer membre du Conseil d'Etat et qu'il doit tirer immédiatement les conséquences qui s'imposent de cette situation".

Cette déclaration politique constitue une "aide à la décision" pour Pierre Maudet, a relevé le député d'Ensemble à Gauche Pierre Vanek. "Il faut arrêter ce théâtre de guignol!", a-t-il ajouté. "Par pitié pour nous, pour la population et pour vous, mettez fin à cet acharnement", a lancé le député socialiste Thomas Wenger à M. Maudet.

A droite, le PDC a souligné qu'il suivrait la majorité du groupe PLR qui a, au final, largement voté pour la résolution qui pousse son magistrat vers la sortie. Lassé par cette crise, l'UDC aurait voulu que l'ensemble du Conseil d'Etat démissionne. Son amendement a été rejeté. Quant au MCG, il a fustigé le "système Maudet" fondé sur "le copinage".

Motion de défiance

Pierre Maudet a écouté stoïquement les salves à son encontre. Il a ensuite répondu à titre personnel: "Je ne démissionnerai pas". Après avoir réitéré ses excuses pour

son comportement indigne, il s'en est notamment pris aux députés qui ont violé leur secret de fonction en livrant des documents. "Je me réjouis de combattre, je n'ai pas été élu pour me faire abattre", a-t-il conclu.

Même sans effet concret, ce vote de défiance du Grand Conseil met en exergue l'isolement du magistrat qui n'aura dès le 1er février plus que la promotion économique dans son département. Lâché par la direction du parti au niveau national et au niveau cantonal, le conseiller d'Etat bénéficie toutefois encore du soutien de la base.

Mécanisme de destitution en vue?

Le Grand Conseil met la pression avec cette résolution, mais au final seul Pierre Maudet peut prendre la décision de partir. En effet, Genève ne prévoit pas de procédure de destitution. Cette lacune dénoncée par de nombreux députés pourrait toutefois être comblée.

Le Grand Conseil a renvoyé vendredi à l'unanimité en commission pour étude un projet de loi du MCG qui prévoit un mécanisme constitutionnel permettant de destituer des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des autorités judiciaires. Le peuple aura le dernier mot étant donné qu'il s'agit d'une modification de la constitution.

Pas de précipitation

Inspiré du modèle neuchâtelois, le système proposé par le MCG prévoit que le Grand Conseil puisse par une résolution votée à la majorité des deux tiers destituer un membre du Conseil d'Etat sous certaines conditions. Des voies de recours sont prévues.

La majorité a toutefois refusé de voter précipitamment ce projet de loi sur le siège, comme le demandait le MCG. D'autant plus que d'autres projets de loi sur le sujet devraient être déposés. Ensemble à Gauche en a concocté un qui prévoit de destituer un conseiller d'Etat avec une majorité de deux tiers du parlement et l'ensemble du gouvernement via une initiative.

En Suisse, neuf cantons - Neuchâtel, Grisons, Nidwald, Tessin, Berne, Soleure, Uri, Schaffhouse et Thurgovie - prévoient une procédure de destitution. Neuchâtel s'était doté de ce dispositif suite à ses démêlés avec le conseiller d'Etat Frédéric Hainard. (ats/nxp)

Créé: 25.01.2019, 17h45

VOTRE AVIS

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non